DLP 18-8-82018834

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la D.D.A

C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 16 bis - 17 AOUT 1982

DESTINÉ AUX VITICULTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(rédigé en collaboration avec le SUAD de la Chambre d'Agriculture, l'Association Climatologique et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures).

TORDEUSES DE LA GRAPPE - 3ème génération

Les vols de troisième génération d'Eudémis sont pratiquement terminés. Actuellement on observe des pénétrations sur la majeure partie du département.

SITUATION PAR POSTE DE PIEGEAGE

EST MONTPELLIERAIN :

Zone littorale :

Pérols - Valergues - Lunel - Coteaux de Vérargues et Saturargues - St Christol

Le traitement curatif est à effectuer à partir du 17 août.

Canton de Castries

Traiter en curatif uniquement dans les communes de St Geniès des Mourgues et Restinclières.

OUEST MONTPELLIERAIN :

Cournonterral - Mèze

Traitement curatif à effectuer exclusivement dans les zones où l'on a observé auparavant des oeufs et actuellement des éclosions. Les observations doivent être faites particulièrement dans les secteurs de Mèze et Mireval.

Moyenne vallée de l'Hérault :

Aspiran - Adissan

Pas de traitement.

P438

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles · Place Chaptal MONTPELLIER · Le Directeur G. THEISSEN Nº d'inscription P.P. 531 A.D

Gignac - St André de Sangonis

Un traitement curatif devrait être appliqué à partir du 17 août.

Paulhan

Le traitement curatif est à effectuer à partir du 19 août.

Région de Pézenas :

Roujan - Pézenas

Pas de traitement.

Marseillan - Agde - Vias

Les vols ont été plus étalés (+ 2 à 3 jours).
Un traitement curatif serait à envisager à partir du 19 août.
Prendre contact avec les Conseillers Agricoles de ces secteurs.

Biterrois :

Sauvian - Murviel - Thézan - Montady - Puisserguier -

Les traitements curatifs sont à exécuter dans les parcelles non traitées.

N.B. : Nous rappelons que l'efficacité du traitement est liée à la date d'exécution, au choix du produit mais surtout à l'application du pesticide qui doit être réparti sur l'ensemble de la grappe.

Tirage du 17 août 1982 - 650 exemplaires